

Maître REVERT-CHERQUI a depuis plusieurs années, fait le choix de consacrer principalement son activité professionnelle, au droit immobilier.

C'est dans cette logique que Maître REVERT-CHERQUI a en outre, obtenu son certificat de "*spécialiste en droit immobilier*" dans le cadre d'un examen, sanctionné par un diplôme.

Outre sa compétence dans le droit immobilier, Maître REVERT-CHERQUI entend également mettre en avant les valeurs qui sont les siennes :

- *réactivité et disponibilité, dans le traitement des dossiers et dans les échanges avec ses clients*
- *transparence et rigueur, dans le suivi par une information permanente du client, dans le déroulement de son dossier*